

05 juil 2013 -20:18

Appartient à Conseil des ministres du 5 juillet 2013

Budget global 2013 des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2013.

Le budget global des spécialités pharmaceutiques est fixé pour 2013 à 3.984.102.000 euros.

Le projet reprend également l'inventaire des mesures d'économie et des mesures positives qui sont reprises dans le budget global pour l'exercice 2013 pour les spécialités pharmaceutiques.

Projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2013 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>